

# Mézières- sur-Couesnon

Mézières vous intéresse

Le rond-point du bourg a été décoré par les employés du service technique de la commune.

N° 33 - JUIN 2018

## Éditorial

Plusieurs chantiers importants nous ont occupés en ce début d'année 2018 dont la réhabilitation de la salle des fêtes. Ce chantier a commencé début juin par le désamiantage. Au vu des délais de consultation des entreprises et des deux lots infructueux pour lesquels nous avons dû consulter à nouveau, et à deux reprises, nous avons pris du retard sur le planning. La réception des travaux est aujourd'hui prévue au mois de février 2019. Parmi les autres chantiers en cours, la révision du Plan Local d'Urbanisme se poursuit étape après étape, une réunion publique s'est d'ailleurs tenue le 5 juillet sur ce sujet.

Parallèlement à la révision du PLU, notre commune a changé de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Nous dépendions auparavant du SCoT de Fougères, nous dépendons maintenant de celui de Rennes. Le Scot de Rennes est lui-même en phase de révision et d'intégration de nouveaux territoires. Ainsi nous travaillons, à l'échelle communautaire et à l'échelle communale, sur les priorités économiques, commerciales, touristiques de notre territoire, sur les services publics, sur nos déplacements, afin de définir nos priorités et nos perspectives de développement.

Dans l'édito du dernier Méziérais, j'abordais la possibilité de modifier les rythmes scolaires pour la rentrée prochaine. Après une enquête auprès des parents, plusieurs réunions avec les représentants des parents d'élèves, l'équipe enseignante et les élus, le conseil municipal a voté le retour à quatre jours de la semaine scolaire pour la rentrée des classes de septembre.

Lors du dernier conseil municipal et suite à plusieurs réunions de préparation avec les directeurs des deux écoles, les représentants des parents d'élèves des deux associations, le directeur de l'école de musique « la Fabrik » de Saint-Aubin-du-Cormier, nous avons voté l'arrivée de la musique dans les deux écoles par le dispositif : « l'orchestre à l'école ». Une classe dans les deux écoles apprendra à jouer d'un instrument durant trois années et tous les autres enfants des deux écoles profiteront de temps de musique durant leur scolarité.

Avant de conclure, une information concernant les travaux des appartements à côté de la boulangerie : ils sont presque terminés et vont être à louer très prochainement. Je vous souhaite une période estivale remplie de soleil, de repos et de joie familiale durant vos vacances.

*Olivier Barbette, maire de Mézières-sur-Couesnon*

## Sommaire

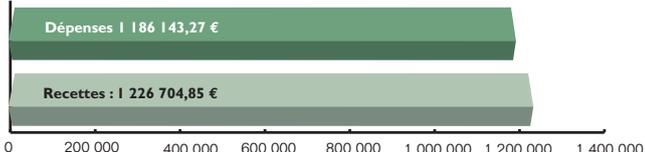
Délibérations	p. 2
Liffré-Cormier communauté	p. 10
État civil	p. 12
Focus	p. 13
Vie de la commune	p. 14
Informations utiles	p. 19
Économie	p. 20

## FINANCES

### → APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT)

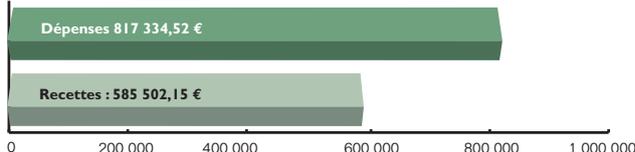
#### COMMUNE

##### Fonctionnement



**Excédent 40 561,58 €** (excédent 2016 = 433 969,31 €)  
**Part affectée à l'investissement = 333 969,31 €**  
**Intégration résultat (suite dissolution Com'Onze) = 226 319,24 €**  
**Excédent de fonct. 2017 = 366 880,82 €**

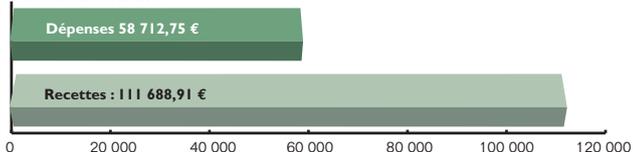
##### Investissement



**Déficit 231 832,37 €** (excédent 2016 = 406 778,15 €)  
**Excédent d'investissement 2017 : 174 945,78 €**

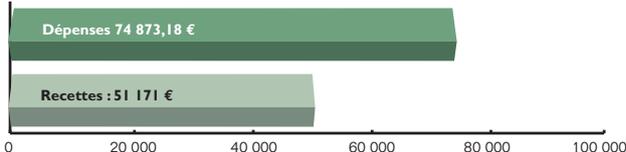
#### ASSAINISSEMENT

##### Fonctionnement



**Excédent 51 976,16 €** (excédent 2016 = 93 906,93 €)  
**Part affectée à l'investissement = 8 000 €**  
**Excédent de fonct. 2017 = 137 883,09 €**

##### Investissement



**Déficit 23 702,18 €** (excédent 2016 = 65 553,34 €)  
**Excédent d'investissement 2017 : 41 851,16 €**

### → VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 « COMMUNE »

#### FONCTIONNEMENT (en euros)

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	348 900	Vente de produits	127 000
Charges de personnel	452 500	Impôts et taxes	517 670
Autres charges de gestion courante	171 600	Dotations, subventions	450 307
Charges financières	22 100	Autres prod. de gestion courante	60 000
Charges exceptionnelles + amortissement	19 040	Atténuation de charges	4 000
Dépenses imprévues	44 447	Excédent reporté	100 000
Virement à la section d'investissement	201 390	Produits exceptionnels	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 259 977</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 259 977</b>

#### INVESTISSEMENT (en euros)

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Remboursement des emprunts	62 735	FCTVA	60 000
Dépôts et cautions	2 000	Excédent reporté	174 945,78
Dépenses imprévues	20 000	Taxe d'aménagement + TLE	10 000
Travaux	1 117 000	Dépôts et cautionnements reçus	1 200
Opérations patrimoniales	700	Excéd. de fonct. (affect. résultat)	266 880,82
<b>TOTAL</b>	<b>1 202 435</b>	Virement à la section de fonct.	201 390
		Emprunt	286 478,40
		Subventions d'investissement reçues	200 000
		Amortissement	1 540
<b>TOTAL</b>	<b>1 202 435</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 202 435</b>

### → VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS COMMUNAUX - 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 0,15 points pour l'année 2018 les taux d'imposition communaux suivants :

Taxe d'habitation	16,74
Taxe foncière bâti	17,78
Taxe foncière non bâti	42,50

### → TARIFS DE LA REDEVANCE « ASSAINISSEMENT »

Pour l'année 2018, le conseil municipal décide de ne pas pratiquer d'augmentation des tarifs de la redevance « assainissement » fixé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009: la part fixe à 45 € et la part consommation à 3 € du m<sup>3</sup>.

## → VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 « ASSAINISSEMENT »

FONCTIONNEMENT (en euros)			
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	50 000	Redevance assainissement	80 000
Charges financières	9 600	Produits exceptionnels (quote-part des subventions d'invest. reprises en fonctionnement)	17 390
Dotations + Amortissements + ICNE	26 815	Travaux	10 000
Charges exceptionnelles	124 858,90	Excédent reporté	108 883,09
Dépenses imprévues	5 000		
<b>TOTAL</b>	<b>216 273,90</b>	<b>TOTAL</b>	<b>216 273,90</b>

INVESTISSEMENT (en euros)			
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Remboursement d'emprunts	29 000	Excédent d'investissement reporté	41 851,16
Travaux d'assainissement	45 776,16	Amortissement	25 315
Dépenses imprévues	4 000	Excédent de fonctionnement	29 000
Subv. d'investis. reprise en foncion.	17 390		
<b>TOTAL</b>	<b>96 166,16</b>	<b>TOTAL</b>	<b>96 166,16</b>



© BERNIE\_PHOTO/ISTOCKPHOTO

## TRAVAUX RÉHABILITATION BOULANGERIE ET CRÉATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

### → APPROBATION AVENANTS

Le conseil municipal a validé, à l'unanimité, plusieurs avenants pour le marché de réhabilitation du dernier commerce boulangerie et création de logements communaux :

- Avenant n° 2 avec la SARL BILHEUDE « lot 3 : couverture ardoise/étanchéité » d'un montant de 1 650 € HT pour des travaux de reprise de la gouttière et de la descente sur la toiture existante pour pose de l'escalier et réparation du solin ciment existant.
- Avenant n° 1 avec l'entreprise BOHEC STOA « lot 6 : cloisons doublage » d'un montant de 1 690 € HT pour réaliser un coffret d'habillage des VMC et des pieds de fermes.
- Avenant n°2 avec la SARL ROC « lot 1 : gros œuvre/réseaux » d'un montant de 3 340 € HT pour réaliser un muret d'encastrement du coffret EDF et créer une colonne montante, à la demande d'ENEDIS.
- Avenant n° 1 avec l'entreprise LEPRIEUR « lot 11 : serrurerie » d'un montant de 1 310,01 € HT pour installer une porte métallique extérieure sur la colonne montante, à la demande d'ENEDIS.
- Avenant n° 1 (moins-value) avec l'entreprise JANVIER « lot 8 : carrelage/faïence » d'un montant de – 1 771,68 € HT pour supprimer partiellement de la chape ciment pour un gain de hauteur.

### → FIXATION DU MONTANT DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX – 4 RUE DE RENNES

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'en vue de la mise en location des nouveaux logements communaux « 4 rue de Rennes » au printemps 2018, il convient de fixer le montant des loyers.

- Appartement au rez-de-chaussée T2 (83,90 m<sup>2</sup>) : 470 €
- Appartement au 1<sup>er</sup> étage T3 (89,80 m<sup>2</sup>) : 490 €
- Appartement au 2<sup>e</sup> étage T2 (49,90 m<sup>2</sup>) : 325 €

## TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES



### → RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES - CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES

LOT	ENTREPRISE ET LIEU DU SIÈGE SOCIAL	MONTANT HT (en euros)
Lot n° 1 : Voiries - réseaux divers	SARMTP - Servon-sur-Vilaine (35)	30 128,50
Lot n° 2 : Démolitions – gros œuvre	ROC CONSTRUCTION - Saint-Aubin-du-Cormier (35)	116 999,68
Lot n° 3 : Charpente	SARL DARRAS - Romagné (35)	22 804,46
Lot n° 4 : Traitement de bois	SAPA - Saint-Georges-du-Bois (17)	5 555,00
Lot n° 5 : Couverture – Etanchéité	BATI RENOV - Saint-Aubin-du-Cormier (35)	15 212,34
Lot n° 6 : Menuiseries extérieures – Fermetures – Serrurerie	RETE - Louvigné-du-Désert (35)	45 300,00 + option 1 : 1 604,00
Lot n° 7 : Menuiseries intérieures	PELE- Ernée (53)	62 000,00
Lot n° 8 : Cloisons sèches – isolation	SASVEILLE - Servon-sur-Vilaine (35)	47 752,50
Lot n° 9 : Électricité	CAILLOT-POTIN Noyal-Chatillon-sur-Seiche (35)	32 927,00 + option 3 : 3 342,00
Lot n° 10 : Plomberie – Chauffage – Ventilation	DOUBLET ET GENIE CLIMATIQUE Marcey-les-Grèves (50)	87 000,00
Lot n° 11 : Carrelages – Chapes – Faïences – Sols souples	SARL Michel LAIZE - Romagné (35)	27 000,00
Lot n° 12 : Plafonds suspendus	GAUTHIER PLAFONDS - Guichen (35)	4 100,00
Lot n° 13 : Peintures – Revêtements muraux	PINTO et Fils - Fougères (35)	9 742,77
<b>MONTANT TOTAL HT avec options</b>		<b>511 468,25</b>

### → ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE ET TOUS RISQUES CHANTIER POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions, décide de retenir la proposition d'assurance dommages-ouvrage et la garantie « Tous risques chantier » de la SMAACL, d'un montant total de 8 908,36 € TTC pour les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et autorise le maire à signer le contrat à intervenir.

## TERRAIN

### → ACQUISITION DE TERRAIN APPARTENANT À M. JOSEPH PIGEON

Monsieur le maire demande à M. Joseph PIGEON, conseiller municipal, de sortir de l'assemblée afin que le conseil puisse délibérer conformément car il fait partie prenante dans la délibération qui suit.

Monsieur le maire soumet aux élus avoir eu une proposition de M. Joseph PIGEON pour vendre une parcelle de terrain lui appartenant, cadastrée section ZD n° 202 d'une superficie totale de 15 144 m<sup>2</sup>, située à Mézières-sur-Couesnon entre le lotissement « La Grande Prée » et celui de « La Prée du Petit Bois », au prix de 14 124 € TTC auquel il faut ajouter les frais de notaire estimés à 1 350 € environ.

Il s'agit d'une bande de terrain de 56 m x 18 m (soit 1 008 m<sup>2</sup>) au prix de 7 € le m<sup>2</sup> soit 7 056 € et le reste de la parcelle d'une superficie de 14 136 m<sup>2</sup> au prix de 0,50 € le m<sup>2</sup> soit 7 068 €.

Monsieur le maire précise que cette acquisition est nécessaire pour réaliser un cheminement piétonnier le long des lotissements dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation du centre bourg. Les habitants des lotissements sont demandeurs de ce chemin d'accès.

Le conseil municipal, par 9 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions,

- approuve le projet d'achat de la parcelle ZD n° 122 d'une superficie de 15 144 m<sup>2</sup>, appartenant à M. Joseph PIGEON, au prix de 14 124 €. Les frais de notaire estimés à 1 350 € environ seront à la charge de la commune.

- autorise, Monsieur le maire, à signer l'acte authentique afférent à cette acquisition et tous documents s'y rapportant.

# ÉCOLE PUBLIQUE

## → RYTHMES SCOLAIRES – RENTRÉE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur le maire rappelle les délibérations du conseil municipal n° 1-2014 du 31 janvier 2014 et celle n° 46-2014 du 20 juin 2014 concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015 et validant les horaires de classe répartis sur 4 jours et demi (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi). Monsieur le maire informe les élus qu'il a reçu un courrier du directeur académique des services de l'Éducation nationale de Rennes (DASEN) relatif à une nouvelle possibilité de dérogation à l'organisation des temps scolaires des écoles publiques permettant la mise en place d'une semaine scolaire de 8 demi-journées sur 4 jours. C'est-à-dire la possibilité de repasser à une semaine de 4 jours d'école à titre dérogatoire ou rester à 4 jours et demi.

Une enquête a été diffusée auprès des familles sur les rythmes scolaires en novembre dernier afin de connaître leur avis sur l'organisation actuelle et sur un éventuel retour à une semaine de 4 jours à la rentrée 2018.

91 familles sur 128 ont répondu.

Il en ressort de cette enquête que :

- 50 familles sont favorables pour le passage à une semaine de 4 jours
- 36 familles sont pour le maintien de l'organisation actuelle
- 4 familles ne se sont pas prononcées
- 1 famille a coché les deux possibilités

M. Sébastien MARCHAND précise que les enseignants se sont prononcés à une large majorité pour un retour à une semaine de 4 jours d'école car les enfants de maternelle leur semblent davantage fatigués avec la semaine de 4 jours et ½.

Aussi, il a été abordé, lors de la dernière commission scolaire, cette possibilité de retour à une semaine de 4 jours et a été proposé les horaires suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7 h 00 - 8 h 30	Garderie			Garderie	
8 h 30 - 12 h 00	Enseignement			Enseignement	
12 h 00 - 14 h 00	Pause méridienne			Pause méridienne	
14 h 00 - 16 h 30	Enseignement		ALSH	Enseignement	
16 h 30 - 16 h 45	Sortie ou goûter			Sortie ou goûter	
16 h 45 - 18 h 00	Périscolaire / Étude / Garderie			Périscolaire / Étude / Garderie	
18 h 00 - 19 h 00	Garderie			Garderie	

L'inspection académique a reçu cette proposition dérogatoire du conseil d'école (lequel s'était prononcé en accord avec ce retour aux 4 jours) le 12 janvier 2018 et y a répondu favorablement.

Après avoir entendu les différents arguments « avantages et inconvénients », Monsieur le maire demande au conseil municipal de valider la demande dérogatoire auprès du DASEN pour l'organisation des temps scolaires à l'école publique « La Vallée Verte » pour la rentrée 2018-2019 à 8 demi-journées dont 4 matinées soit un enseignement scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi selon les horaires ci-dessus. Le conseil municipal, par 9 voix pour 2 voix contre, 4 abstentions, décide de valider la demande dérogatoire à 4 jours d'école à la rentrée scolaire prochaine 2018 comme proposé.

## → PROJET « ORCHESTRE À L'ÉCOLE » DANS LES DEUX ÉCOLES PRIMAIRES



Monsieur le maire présente au conseil municipal le dispositif « ORCHESTRE à l'école ». Ce projet est porté par l'école de musique de Saint-Aubin-du-Cormier « La Fabrik ».

Il s'agit de dispenser des cours de musique pour les élèves d'une classe, dans les deux écoles de la commune (publique et privée), sur trois années scolaires (année de départ: CE2, poursuite en CM1 et la troisième année en CM2), à compter de la rentrée de septembre 2018.

Ces enfants pourraient bénéficier d'un enseignement de pratique instrumentale et participer à un orchestre d'harmonie (une heure hebdomadaire sur temps scolaire et une heure hors temps scolaire). Les enfants doivent s'engager impérativement sur les trois ans et doivent participer à des animations sur la commune. Le coût est estimé à environ 7 940 € par an pour la commune.

Afin de présenter notre candidature auprès de l'école de musique de Saint-Aubin-du-Cormier, Monsieur le maire demande aux élus de se prononcer sur ce projet.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention,

- est d'accord sur le principe de mettre en place le projet de « Orchestre à l'école » dans les deux écoles primaires de la commune (publique et privée) à la rentrée de septembre 2018.
- autorise, Monsieur le maire, à signer la convention à venir.

## ASSOCIATIONS

### → AVANCE DE SUBVENTION

#### VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION OGECE « ÉCOLE PRIVÉE SAINT MARTIN »

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'une subvention de fonctionnement est versée chaque année à l'association Ogece « École privée Saint Martin, en contrat d'association avec l'État ». Monsieur le maire propose de verser une avance de subvention d'un montant de 25 000 € à l'association Ogece « École privée Saint Martin » dans l'attente du calcul des dépenses de fonctionnement de l'école publique et afin d'assurer la continuité de leurs activités. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Ogece une avance de subvention d'un montant de 25 000 €. Un complément sera versé ultérieurement au vu du calcul des dépenses de fonctionnement de l'école publique « La Vallée Verte ».

### → VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2018

Le conseil municipal, décide, par 14 voix pour et 1 abstention, d'accorder les subventions ci-après au titre de l'année 2018 et précise que le versement de la subvention pour les associations de la « catégorie sport », se fera en deux étapes selon les critères suivants :

- la moitié de la subvention (50 %) sera versée à l'association après dépôt en mairie d'une demande de subvention annexée de la liste des adhérents méziérais et du compte de résultat.
- L'autre moitié (50 %) sera versée à l'association après l'organisation d'une manifestation ouverte au public, dans l'année, sur le territoire communal.

CATÉGORIES	ASSOCIATIONS	MONTANT (en euros)
SPORT	Les Joggers du Couesnon, ACC Foot, Team Cycliste Méziérais, Gym Relax Palet Club du Couesnon, Pétanque Mézières A.C.C.A, Les Entrechiers, YSPA YOGA	Forfait de 100 € + 15 € par adhérent méziérais
SOCIAL	A.P.E.L.	800 €
	Amicale laïque	800 €
	A.C.P.G. / AFN	230 €
	Club de la vallée	800 € + subvention nouvelle section « Mémoires de Mézières » : 200 €
	La prévention routière	500 €
	A.D.M.R (Pays de Saint-Aubin-du-Cormier)	1 000 €
	Vivre chez soi	350 €
	Restos du cœur	350 €
ÉVÉNEMENTIEL	Racines	350 €
	Association des donneurs de sang du canton de Liffré	100 €
	Les Fous des Planches	800 € + subvention nouvelle section danse : 200 €
	Mez'idées citoyennes	400 €
AUTRES	Gallo Tonic Liffré	100 €
	Comité des fêtes	400 €
	Comice agricole	757 €
	ADMR	752 €
	Évasion nature 35	1 000 €

### → SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

#### ASSOCIATION ACC FOOT POUR LE TERRAIN DE FOOT DE LA COMMUNE

Monsieur le maire présente au conseil municipal une demande du président de l'association ACC Foot pour les aider à financer l'achat de « plifix » pour le terrain de foot de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de l'association ACC Foot et décide de leur verser une subvention exceptionnelle de 144,90 €.

Monsieur le maire présente au conseil municipal une demande de subvention exceptionnelle du président de l'association ACC Foot pour l'acquisition d'un but de foot mobile permettant de pratiquer le football dans différentes zones de terrain.

Monsieur le maire souligne aux élus qu'il a reçu la demande de subvention après acquisition du matériel et qu'il n'a pas été concerté au préalable.

Le conseil municipal, par 10 voix pour et 5 abstentions, refuse d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association ACC Foot étant donné que la demande de subvention a été faite après achat du matériel et qu'il n'y a eu aucune concertation au préalable avec la mairie.



## DIVERS

### → DÉLÉGUÉS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Pascal NOURRY, conseiller municipal, démissionnant de ses fonctions de délégué aux syndicats intercommunaux suivants :

- Syndicat intercommunal des eaux de la vallée du Couesnon (suppléant),
- Syndicat intercommunal du Haut Couesnon (titulaire),
- SAGE Couesnon (titulaire).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- accepte la démission de Pascal NOURRY de ses fonctions de délégué au sein du Syndicat intercommunal des eaux de la vallée du Couesnon, du Syndicat intercommunal du Haut Couesnon, du SAGE Couesnon,
- désigne Olivier BARBETTE comme délégué suppléant au Syndicat intercommunal des eaux de la vallée du Couesnon ;

Patricia DUPETITPRÉ comme déléguée titulaire du Syndicat intercommunal du Haut Couesnon et comme suppléant Florent BAUDE ;  
Patricia DUPETITPRÉ comme déléguée titulaire du SAGE Couesnon.



### → DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE MME PERIAULT SUITE DROIT DE PRÉEMPTION BIEN 4 RUE DU COUESNON

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Mme Alexandra PERIAULT qui s'était portée acquéreur de la propriété de M. et Mme ELLEC située 4 rue du Couesnon à Mézières-sur-Couesnon dont la commune a usé de son droit de préemption urbain sur ledit bien le 2 mars 2017.

Monsieur le maire rappelle aux élus que Maître RIMASSON, notaire à Saint-Aubin-du-Cormier, avait adressé à la commune une

déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A) concernant ce bien, par courrier reçu le 20 janvier 2017, et précise qu'il avait deux mois, à compter de la réception de la DIA, pour décider ou non d'exercer son droit de préemption sur l'aliénation dudit bien soit jusqu'au 20 mars 2017. Si la commune choisit de préempter, elle devient alors prioritaire du bien.

Mme PERIAULT notifie dans son courrier que compte tenu de

la décision de la commune, son projet d'acquisition n'a donc pas pu être réalisé et que le notaire lui a conservé la provision sur frais versée par ses soins, lors de la signature du compromis, d'un montant de 300 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas rembourser à Mme PERIAULT les frais qu'elle a versés au notaire étant donné que la commune a préempté sur l'aliénation dudit bien dans les délais (avant deux mois).

## DIVERS

### → ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR CINÉMA EN PLEIN AIR – CONTRAT D'ACHAT GROUPÉ ET DE COPROPRIÉTÉ



Monsieur le maire expose que plusieurs communes membres de la communauté souhaitent acquérir du matériel pour organiser des séances de cinéma de plein air. Ce projet permet de mutualiser des équipements techniques de qualité et d'éviter aux communes des dépenses récurrentes de location de matériel. Par ailleurs, il répond aux enjeux de développement culturel partagés: en effet, il permettra à plusieurs communes d'organiser des séances de cinéma en plein air, en été et ce faisant de développer une programmation culturelle de proximité sur le territoire communautaire.

La mise en œuvre de ce projet nécessite de rédiger un contrat d'achat groupé et de copropriété. Il est proposé que la commune de La Bouëxière soit mandatée pour l'achat du matériel et pour les demandes de subvention. Chaque commune participera financièrement au prorata de son pourcentage de copropriété: les montants correspondant seront reversés à la commune de La Bouëxière. Le montant prévisionnel de cet achat

est de 41 272 € HT maximum. Les communes seront copropriétaires à hauteur de:

- Liffré: 28 %
- La Bouëxière: 24 %
- Saint Aubin du Cormier: 24 %
- Livré sur Changeon: 6 %
- Gosné: 6 %
- Mézières sur Couesnon: 6 %
- Chasné sur Illet: 6 %

Un règlement de copropriété devra être rédigé afin de définir les modalités de stockage et de réservation du matériel, les modalités d'utilisation et les notions de responsabilité quant aux dommages éventuels.

Ce projet est inscrit dans le volet 2 du contrat départemental de territoire. Il pourrait également faire l'objet d'une subvention de l'État (DSIL), dans le cadre du contrat de ruralité de Liffré-Cormier Communauté.

Le plan de financement serait le suivant:

- Coût du matériel: 41 272 € HT
- Subvention au titre du contrat de territoire: 9 900 €

• Subvention au titre du contrat de ruralité: à définir

- Autofinancement (participation des sept communes au prorata de leur taux de propriété): 31 372 € minorés d'une éventuelle subvention au titre du contrat de ruralité.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

• autorise, Monsieur le maire, à signer le contrat de copropriété,

• autorise, Monsieur le maire de La Bouëxière, à passer et à signer le marché pour l'achat de ce matériel et à solliciter les subventions mobilisables pour ce projet: subvention du département dans le cadre du contrat de territoire 2017-2021 de Liffré-Cormier Communauté, dotation de soutien à l'investissement local dans le cadre du contrat de ruralité de Liffré-Cormier Communauté,

• autorise, Monsieur le maire, à signer le règlement de copropriété qui définira les modalités de stockage et de réservation du matériel, les modalités d'utilisation et les notions de responsabilité quant aux dommages éventuels.

## → DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE N° 11 SISE AU LIEU-DIT « LA HELLANDIÈRE » – CESSION A M. ET MME HEULOT

Le maire explique au conseil municipal que la commune et le Syndicat intercommunal des Eaux de la Vallée du Couesnon ont été sollicités par M. et Mme Franck HEULOT pour déplacer le poste de surpression d'eau potable, situé sur la commune au lieu-dit « La Hellandière », juste devant leur maison d'habitation.

Ils souhaitent acquérir cet emplacement qui fait partie du domaine public communal (VC n° 11).

Le maire précise que ce poste de surpression d'eau potable appartient au Syndicat intercommunal des Eaux de la Vallée du Couesnon mais est situé sur du domaine public communal. Un commun accord a été convenu entre la commune, le Syndicat et M. et Mme HEULOT afin de déplacer ce poste de surpression d'eau potable obsolète.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de céder cette partie de la voie communale classée dans le domaine public, à titre gracieux, à M. et Mme Franck HEULOT. Néanmoins, il indique que cette cession ne peut être réalisée qu'après son déclassement dans le domaine privé de la commune.

Cette opération n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte de circulation assurée par cette partie de voie. Dans ces conditions et aux termes de l'article L 41-3 du code de la Voirie routière, le déclassement de cette partie de voie communale peut être dispensé d'enquête publique et approuvé par le conseil municipal sur simple délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

CONSIDÉRANT que cette partie de voie communale n° 11 sise à « La Hellandière » était à l'usage de mise à disposition d'un poste de surpression d'eau potable au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Couesnon,  
CONSIDÉRANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où ce poste de surpression obsolète sera déplacé sur une autre parcelle privative,  
CONSIDÉRANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- constate la désaffectation du bien sis au lieu-dit « La Hellandière », partie de la voie communale n° 11 comme indiqué sur le plan cadastral annexé à cette délibération,
- décide le déclassement du bien sis au lieu-dit « La Hellandière » (partie de la VC n° 11) du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- décide de céder cette partie de la voie communale VC n° 11, à titre gracieux, à M. et Mme Franck HEULOT domiciliés à Mézières-sur-Couesnon lieu-dit « La Hellandière ». Les frais de bornage et de notaire seront à leur charge.
- autorise, Monsieur le maire, à signer tout document se rapportant à cette opération.

## → CONTRAT ANNUEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Au vu des devis et détails fournis pour effectuer les prestations, le conseil municipal, à l'unanimité,

- retient la proposition de GEORGEAULT Paysagistes de Saint-Georges-de-Chesné pour l'entretien des espaces verts de la commune de l'année 2017 (Tonte de pelouses -12 passages par an : 4 700 € HT et taille des haies : 1 980 € HT)
- autorise le maire à signer le contrat annuel 2018 à venir avec Georgeault Paysagistes.



© I-STOCKR/I-STOCKPHOTO

## CHARGES TRANSFÉRÉES, ADHÉSION ET CONVENTIONS

→ DÉLIBÉRATION N° 98-2017 : LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ – APPROBATION RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) ANNÉE 2017



### CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU BROEUR À VÉGÉTAUX AVEC LA COMMUNE DE LIFFRÉ

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la ville de Liffré met à disposition des communes de Liffré-Cormier Communauté un broyeur à végétaux. Le tarif de la location est de 120 € par jour. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de mise à disposition avec la ville de Liffré pour l'utilisation du broyeur à végétaux.

### LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ, DE METTRE AU VOTE CE POINT À L'ORDRE DU JOUR.

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que conformément à l'article 1609 nomies C du Code Général des Impôts, la Commission locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Liffré-Cormier Communauté s'est réunie le 3 octobre dernier afin de rédiger le rapport établi à cette occasion pour 2017 fixant le montant des attributions de compensation financière définitives avant la fin de l'année pour chaque commune membre de Liffré-Cormier Communauté.

Monsieur le maire présente les différents éléments comptables de ce rapport. Il précise que dans le cadre de l'élargissement de l'EPCI le 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux communes de Saint-Aubin-du-Cormier, Gosné, Livré-sur-Changeon et Mézières-sur-Couesnon, ont dû être intégrées dans l'évaluation des attributions de compensation 2017 :

En ce qui concerne la commune de Mézières-sur-Couesnon,

- Le montant des frais d'utilisation des locaux par les services communautaires dans le cadre des compétences exercées suivantes: espaces jeux et animation seniors
- La valorisation du montant des subventions versées par la Com'onze aux associations du territoire n'entrant pas dans le cadre du projet communautaire de Liffré-Cormier Communauté ou n'ayant pas été versées sur une année à titre exceptionnel.

Ce qui représente pour la commune de Mézières-sur-Couesnon un montant d'attribution de compensation actualisé 2017 de 29 601 €.

#### MÉZIÈRES-SUR-COUESNON

Montant des AC mises en application au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	25 819 €
Frais d'utilisation des salles	1 273 €
Montant AC provisoires 2017	27 092 €
Avance mensuelle de janvier 2017	2 151,60 €
Avances mensuelles de février à décembre 2017	2 267,31 €
Valorisation des subventions Com'Onze	2 509 €
AC actualisée 2017	29 601 €





© TUACHANWATTHANA/ISTOCKPHOTO

### **ENGAGEMENT D'ADHÉSION À UN GROUPEMENT D'AUTORITÉS CONCÉDANTES POUR LA PASSATION CONJOINTE D'UN CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Suite à la publication de la loi NOTRe qui prévoit le transfert obligatoire de la compétence « Assainissement » aux communautés de communes au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2020, Liffré-Cormier Communauté et ses communes membres se sont engagées dans une dynamique de concertation afin de réfléchir dès à présent à l'organisation la plus efficiente des services publics d'assainissement collectif.

En l'espèce, la commune de Mézières-sur-Couesnon a conclu avec la société VEOLIA un contrat de prestation de service public d'assainissement collectif pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, dont l'échéance est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2020.

Afin de garantir la continuité de son service public, la commune de Mézières-sur-Couesnon doit dès à présent s'engager dans des réflexions sur le futur mode de gestion de son service d'assainissement collectif, qui sera mis en œuvre à l'échéance du contrat actuel.

C'est pourquoi, afin d'anticiper sur les conséquences organisationnelles du transfert de la compétence à la communauté de communes, des échanges ont eu lieu en réunion de concertation entre Liffré-Cormier Communauté et les maires des communes membres aboutissant à un accord de principe. Ainsi, il a été convenu de constituer un groupement avec d'autres autorités concédantes compétentes en matière d'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de communes pour la passation conjointe d'un contrat de délégation de service public.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'engagement de la commune de Mézières-sur-Couesnon d'adhérer au groupement d'autorités concédantes qui sera constitué entre communes membres de la communauté de communes Liffré-Cormier Communauté en vue de l'attribution d'un contrat de délégation de service public d'assainissement collectif.

### **CONVENTION DE PRÊT MULTIPARTITE DE MATÉRIEL COMMUNAL ENTRE LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ ET SES COMMUNES MEMBRES**

Pour permettre aux collectivités de mutualiser leurs moyens, le code général des collectivités territoriales prévoit, à l'article L.5211-4-3, la mise en place d'une convention de partage des moyens à disposition. Cet article dispose ainsi :

*« Afin de permettre une mise en commun de moyens, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut se doter de biens qu'il partage avec ses communes membres selon des modalités prévues par un règlement de mise à disposition, y compris pour l'exercice par les communes de compétences qui n'ont pas été transférées antérieurement à l'établissement public de coopération intercommunale. »*

Liffré-Cormier Communauté et ses neuf communes membres dans un esprit de partage et d'entraide, et dans un objectif établi d'économie de moyens et de temps, souhaitent mettre en place un système de mutualisation du matériel communal et intercommunal.

La convention est ainsi élaborée afin de permettre à n'importe laquelle des collectivités signataires de mettre à la disposition des autres le matériel recensé en annexe dans le respect de la procédure établie ci-après.

La demande de réservation se fera par envoi d'une demande de prêt à l'adresse mail indiquée dans l'annexe de la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide le contenu de la convention de prêt multipartite,
- autorise le prêt du matériel communal indiqué en annexe aux conditions financières établies précédemment,
- autorise le maire à signer la convention.

## SITE INTERNET



### ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE « CONCEPTION ET RÉALISATION DU SITE INTERNET DE LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ ET SES COMMUNES MEMBRES

Liffré-Cormier Communauté a décidé de faire évoluer son site Internet afin d'affirmer sa présence sur le net et d'améliorer l'accès à l'information et aux services de la communauté de communes des habitants du territoire.

Liffré-Cormier Communauté et ses communes membres ayant recensé un certain nombre de besoins communs en matière de numérique et plus particulièrement de prestation de services de conception de sites Internet, elles ont convenu, dans une logique de mutualisation, de réaliser un marché commun et de recourir au dispositif du groupement de commandes prévu à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics.

L'objectif sera de permettre aux communes adhérentes de bénéficier de l'arborescence, l'ergonomie et le *design* du futur sur site Internet de Liffré-Cormier Communauté en recourant au même prestataire. Ainsi, un certain nombre de modules pourront être mis à disposition comme par exemple de modules de gestion de l'agenda partagé, les cartes interactives, les galeries de photo, le lecteur audio, la réservation de salle, des formulaires de contact ou encore des *news letters*...

La convention de groupement de commandes jointe en annexe prévoit que pour ce marché Liffré-Cormier Communauté est désignée coordonnateur du groupement.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention,

- approuve l'adhésion de la commune de Mézières-sur-Couesnon au groupement de commandes pour le marché de conception du site Internet avec la possibilité de se retirer du groupement si la prestation de base est supérieure à 2000 € ou si incompatibilité technique entre l'offre retenue et les spécificités propres du site Internet déjà en place au sein de la commune,
- approuve la désignation Liffré-Cormier Communauté en tant que coordonnateur du groupement,
- autorise le maire à signer la convention de groupement de commandes avec la condition de se retirer du groupement si la prestation de base est supérieure à 2 000 € ou si incompatibilité technique entre l'offre retenue et les spécificités propres du site internet déjà en place au sein de la commune.
- autorise le président de Liffré-Cormier Communauté à signer l'ensemble des pièces du marché ainsi que les futurs éventuels avenants.

## → NAISSANCES



IE Terii, le 17 décembre 2017  
COUTURIER Gabriel,  
le 18 décembre 2017  
PLIHON Youenn, le 25 janvier 2018  
SABATY LE LOSTEC Bianca,  
le 10 février  
VILLEMER Timéo, le 24 février  
MONTEBAULT Arthur, le 26 février  
SOULABAILLE Axel, le 23 mars  
BEAUVISAGE Robin, le 4 avril  
PAKIHIVATAU Trinité, le 22 mai  
FALEMATAGIA Vili, le 31 mai

## → NOMBRE DE PACS

Année 2017 : 3  
Année 2018 (de janvier à juin) : 6

## → NOMBRE DE BAPTÊMES CIVILS

Année 2018 (de janvier à juin) : 2

## → DÉCÈS

1<sup>er</sup> janvier 2018: BLANDIN Henriette  
veuve RICHER « La Saule »  
10 mars 2018: LAGO Josiane épouse  
DEMEUDE — 1 rue des Grands  
Champs — 35 620 Teillay  
20 mars 2018: MESSÉ Nolan  
« La Mare Moussue »  
7 avril 2018: BARBE Louis « Radret »  
15 mai 2018: CAMBRAYE Michel  
2 impasse des Primevères  
21 juin 2018: LEMARIÉ Marie-Joseph  
16 rue de la Motte  
23 juin 2018: DEBORD Amélie  
13 place de l'église  
28 juin 2018: BRIARD Gilles  
2 rue de Chauvin

Focus sur...

# LE CLUB DE LA VALLÉE



## Ouverture d'une nouvelle section au Club de la Vallée

**Une dizaine de membres du Club de la Vallée se retrouve chaque mois pour effectuer des recherches sur le patrimoine bâti et sur l'histoire de la commune.**

Emmené par sa dynamique présidente, Madame Hélène Joulaud, le club de la Vallée compte 160 adhérents et propose de nombreuses activités telles que les jeux de société et de cartes mais aussi la danse, la marche ou la gymnastique.

Actif, le club organise des concours de belote, des repas, des fêtes et des voyages... Autant d'événements prisés par les membres qui apprécient ces moments de bonne humeur et de convivialité. Si le club s'adresse majoritairement aux retraités, il est ouvert à tous.

### L'HISTOIRE... VOTRE HISTOIRE

Réceptif aux nouvelles idées, le club a ouvert une section « Mémoire de Mézières ». Une initiative qui permettra aux jeunes comme à leurs aînés de (re) découvrir l'histoire et le patrimoine de la commune. Les Méziérais seront informés des travaux par des expos ou bulletins à thèmes annoncés par voie de presse. En 2018, cet atelier recensera tous les soldats de la commune morts à la Grande Guerre. Une exposition se tiendra en décembre avec un panneau pour chaque soldat. Un deuxième volet sera consacré à Alexandre Lefas, Méziérais, avocat, député,

sénateur, ayant joué un rôle important dans l'épisode des « Taxis de la Marne ». Les « autres mobilisés » ainsi que le « rôle des femmes pendant la Grande Guerre » seront également au programme.

Les Archives départementales, partenaires de l'événement, exposeront sur le thème. La mairie, l'association des AFN, des Soldats de France, les deux écoles de Mézières, dont les élèves seront impliqués, soutiennent ce projet.

On ne manquera pas de venir retrouver un père, un grand-père, un oncle... sur un des quelque 100 panneaux de l'exposition. Et ceux qui ne sont pas originaires de Mézières ne seront pas insensibles à l'histoire du lieu où ils ont choisi de vivre.

### UN APPEL À PARTICIPER

L'association collecte tous objets, médailles, photos, cartes postales, correspondances, tenues de Poilus, etc pour l'exposition 2018.

### CONTACTS

#### • Le club

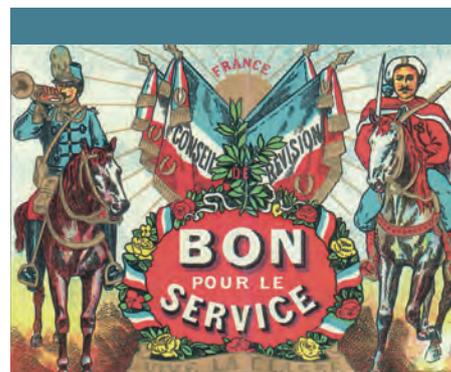
Hélène Joulaud, présidente  
Tél.: 02 99 39 36 41

#### • Section « Mémoires de Mézières »

— Alain Coirre - Tél.: 06 72 22 40 93  
alain.coirre@sfr.fr

Vous pouvez demander le programme de l'exposition de décembre par mail auprès d'Alain Coirre (mail ci-dessus).

— Annie Cauet - Tél.: 06 89 15 47 29  
cauetannie@ozone.net



## L'AGENDA

### MERCREDI 5 SEPTEMBRE

- Reprise de la gymnastique à 9h15
- Reprise des activités adhérents à la mairie à 14 heures

### JEUDI 8 NOVEMBRE

Repas anniversaire à la salle des fêtes de Saint-Ouen-des-Alleux

### DU 19 AU 23 NOVEMBRE

Semaine bleue

### DU 1<sup>ER</sup> AU 9 DÉCEMBRE

Exposition sur le centenaire de la Grande Guerre à la salle du conseil de la mairie et à l'église

*D'autres activités seront proposées, consultez le calendrier du club*

## ÉCOLE PUBLIQUE DE LA VALLÉE VERTE



DK Au zoo de Champrépus

En cette année 2018, les projets se poursuivent à l'école de la Vallée Verte.

Les élèves des trois classes maternelles sont allés au zoo de Champrépus. Ils ont pu visiter le parc et participer à des animations sur les animaux de la savane pour les PS, MS et sur les manchots pour les GS.

La semaine de la maternelle a été mise en place dans les trois classes et plusieurs parents ont pu profiter de temps spécifiques pour faire des jeux de société, de la cuisine ou participer à un atelier avec les enfants.

Les trois classes étaient également inscrites au prix des incorruptibles. Les enfants sont allés voter à la mairie, le mercredi 16 mai, dans de vraies conditions, pour leur livre préféré.

En janvier, les classes de CP/CE1 et de CE1 se sont rendues à Bothoa, au musée de l'école. Ils ont pu vivre une matinée d'école comme les écoliers de 1932! Ils ont également visité le logement de la maîtresse et ils ont assisté à la fabrication de jouets buissonniers en bois.

Les élèves des classes de CP/CE1, CE1 et de CE2/CM1 continuent à travailler sur le projet Ciné Jeunes. Ils ont vu et travaillé récemment sur le film « les vacances de Monsieur Hulot » et feront bientôt la même chose sur le film « ma vie de courgette ».

Les CE2 sont allés voir un ciné concert au cinéma Saint Michel de Liffré intitulé « le ballon rouge ». C'était une mise en musique d'un vieux film par trois musiciens, qui ont souhaité donner un autre rythme au film.

### Permis vélo pour les CM

Les élèves de CM ont passé le permis cycliste et les élèves de CE2 ont passé le permis piéton, en partenariat avec la gendarmerie de Saint-Aubin-du-Cormier. Les élèves de CE2 seront reçus à la mairie pour la remise des diplômes.

Les élèves de CM1 et de CM2 sont allés à la ferme pédagogique de Poilley pour travailler autour de plusieurs thèmes: les produits laitiers, de la fleur au fruit, l'alimentation et la santé, et le développement durable.

La randonnée annuelle s'est déroulée le dimanche 8 avril. Même si le temps n'était pas au rendez-vous, plusieurs familles se sont retrouvées pour parcourir les deux boucles (une courte et une longue) et ont ainsi pu profiter de la forêt. Merci aux bénévoles qui ont participé à cette manifestation, qui est toujours un moment agréable.

La fête de l'école s'est tenue le 30 juin. Le spectacle des enfants s'est déroulé en fin de matinée et des animations organisées par l'Amicale laïque ont eu lieu le reste de la journée.

## AMICALE LAÏQUE

L'année scolaire 2017/2018 se termine et les membres de l'Amicale laïque tiennent à remercier tous les parents d'élèves et bénévoles qui ont répondu présents aux manifestations que nous avons organisées pour les enfants de l'école de la Vallée Verte.

### De nombreux projets financés

Grâce à votre participation aux différentes manifestations organisées par l'Amicale laïque, de nombreux projets ont pu être financés à l'initiative des enseignants:

- des spectacles pour toutes les classes
- Plusieurs sorties au cinéma
- Visite de musée
- Visite dans une ferme pédagogique
- Visite du zoo de Champrepus
- Achat de matériels & livres pour les classes

La fête de l'école qui a eu lieu le 30 juin 2018 marque la fin de cette année scolaire et annonce le début des grandes vacances pour nos enfants. Les membres de l'Amicale laïque vous souhaitent donc de très bonnes vacances et vous donnent rendez-vous à la prochaine rentrée scolaire 2018/2019.

*Les membres de l'Amicale laïque*

## RIPAME

Vous êtes parent d'un jeune enfant ou allez le devenir ? Le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants vous propose :

- **des permanences** : sur rdv, nous vous accompagnons dans la recherche d'un mode d'accueil, sur les questions liées au contrat de travail avec l'assistant maternel et sur l'enfant.
- **des espaces-jeux** : ouverts aux enfants de moins de 3 ans, accompagnés d'un adulte habilité (parent, grand-parent, assistant maternel...). Adaptés aux tout petits, ils permettent éveil et socialisation. C'est aussi un lieu d'échanges et de partage pour les adultes. Gratuit, sur inscription.
- **des conférences** sur le jeune enfant ou autour de la parentalité.

**Contact** : [www.liffre-cormier.fr/ripame](http://www.liffre-cormier.fr/ripame)  
02 99 68 43 03 - [ripame@liffre-cormier.fr](mailto:ripame@liffre-cormier.fr)

## ALSH



Le centre de loisirs de Mézières-sur-Couesnon accueillera vos enfants du lundi 9 au vendredi 27 juillet puis du lundi 27 au vendredi 31 août de 7h 15 à 19 heures. Les inscriptions sont modulables: elles peuvent se faire à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

Cet été nous organisons les Jeux Olympiques de Mézières 2018: sports et culture des pays seront à l'honneur. Associé aux structures de la commune, nous continuerons les découvertes avec la bibliothèque et la base de loisirs: animations numériques et ludiques et initiations sportives seront organisées.

### Les sorties prévues

Les sorties ne manqueront pas non plus: Accrobranche aux Gayeules, Raptor Parc en Normandie... Par ailleurs, pour prolonger le plaisir des journées, le mardi 25 juillet nous ouvrirons les portes du centre pour une soirée pour les enfants de 5 à 11 ans. Au programme, dans l'après-midi: élaboration du menu et courses pour le dîner; cuisine et soirée festive!

Le jeudi 30 et vendredi 31 août, les accueils de loisirs de Gosné, Mézières et Saint-Aubin-du-Cormier se retrouvent tous à la base de loisirs de Mézières pour deux journées ludiques et festives. Sont prévus: une mini ferme d'animaux, des structures gonflables, des joutes sportives,

du maquillage, des tentes à histoires, des fusées d'eau... Ces deux journées se clôtureront par un goûter/apéro pour les familles de 16h 30 à 19 heures.

Enfin, cette année, nous organisons deux séjours à Feins: un pour les enfants de 6-7 ans du 11 au 13 juillet et un pour les enfants de 8 à 11 ans du 16 au 20 juillet.

Au programme: jeux nautiques, découverte de la nature, jeux de piste et veillées ludiques (contes, jeux, festive).

Pour le mois d'août, la période étant plus

calme, les accueils de loisirs sont regroupés dans les locaux du centre de loisirs de Gosné (école publique).

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Anne Sophie LEBORGNE au 06 75 10 18 72 le mardi matin mercredi toute la journée et jeudi matin, tous les jours pendant les vacances scolaires.

En dehors de ces créneaux, vous pouvez aussi nous envoyer un mail à [alshmezieres@liffre-cormier.fr](mailto:alshmezieres@liffre-cormier.fr)

Les inscriptions se font sur permanence.

## ÉCOLE PRIVÉE



## Une année consacrée à l'art et à la culture

Depuis le début de l'année 2018, beaucoup d'activités ont été réalisées.

Nous avons reçu les intervenants de Ciné jeunes et visionné et étudié « les vacances de Monsieur Hulot » et « Ma vie de courgette » ainsi que des courts métrages en maternelle. Les primaires sont allés à Saint Gonlay pour découvrir une école d'autrefois. Ils ont cherché dans leur famille des objets du passé et découvert la vie de leurs arrière-grands-parents.

Avec les classes de maternelle et de CP-CE1, nous avons poursuivi notre voyage autour du monde avec la découverte de nouveaux pays et continents: Pôle nord, Australie, Asie, Afrique. Pour notre kermesse annuelle, nous

avons créé un spectacle de danses africaines avec tous les enfants de l'école.

Les maternelles ont poursuivi leur étude des continents par la visite du zoo de la Bourbansais avec la découverte d'animaux de toute la planète.

Nous avons terminé l'année par une marche parrainée afin de financer la construction d'une école au Bénin. Une présentation de ce pays ainsi que du Sénégal par des intervenants extérieurs nous a permis de mieux connaître ces deux pays et de connaître la réalité de la vie de tous les jours. Nous avons également regardé le film « Sur le chemin de l'école » qui présente le parcours compliqué et courageux de quatre enfants d'Afrique et d'Inde.

## PÉRISCOLAIRE



DR

La décision de retour à une semaine de quatre jours a été entérinée, par le conseil municipal, le conseil d'école et l'inspecteur d'académie à l'issue d'un processus ayant associé les parents, par le biais de questionnaire, les représentants des parents d'élève, lors des comités de pilotage, ainsi que des enseignants, des agents du périscolaire et les élus de la commune.

La répartition du temps scolaire sur la semaine redeviendra comparable à ce qu'elle était avant 2014 (voir p.5).

Cette réforme de 2014 aura permis à la collectivité de développer considérablement son service périscolaire au cours de ces quatre dernières années. L'équipe « historique » d'ATSEM, de garderie et de cantine s'est vue compléter progressivement par 4 nouveaux agents, dont une directrice de service. Une démarche projet et une

démarche qualité ont été adoptées de manière à répondre aux attendus de la Caisse d'allocations familiales et de l'Éducation nationale et de pouvoir bénéficier d'aides et de subventions permettant de financer ce développement du service sans que cela n'impacte trop significativement sur les factures des familles et les comptes de la commune. Ce développement a permis à la collectivité de diversifier les activités des temps périscolaires tant sur le sport, la culture, le bricolage, le théâtre, la danse, la musique, le yoga, les échecs ou la découverte de l'environnement... Il a permis aussi d'augmenter la disponibilité des professionnels pour les enfants, de renforcer la présence des ATSEM dans les classes des plus petits et d'améliorer la gestion du ménage et de l'hygiène dans l'école. La collectivité tient à remercier toute l'équipe périscolaire pour avoir relevé le challenge que représentait cette réforme.

### L'ALSH ouvert tout le mercredi

En conséquence à ce retour à la semaine de 4 jours, l'ALSH sera ouvert le mercredi matin dès la rentrée de septembre. Dans un souci de cohérence territoriale, il a été convenu, à l'échelle de Liffré-Cormier Communauté, que la gestion des ALSH

le mercredi reviendrait aux communes. La communauté de communes restera gestionnaire de l'ALSH pendant les périodes de vacances scolaires. Cette évolution va permettre à la commune de déployer, dans le cadre du « Plan mercredi » lancé récemment par l'Éducation nationale, un accueil en continuité avec les autres jours de la semaine. Nous y poursuivrons les mêmes objectifs: bien être, sécurité, apprentissage de la collectivité, découvertes sportives, culturelles ou naturelles...

Sur les jours d'école, nous maintiendrons une déclaration ALSH sur la tranche horaire de 16h30 à 19h00. Les tarifs seront donc proportionnés au quotient familial des familles. De 16h45 à 18h00, nous prévoyons de proposer des activités structurées par groupe, en parallèle à une garderie plus classique. Le midi, nous testerons une nouvelle organisation dans laquelle les élèves de maternelle déjeuneront dans la salle de motricité. Ils seront davantage au calme et cela laissera plus de temps aux élèves d'élémentaires qui se répartiront en deux services, de 12h00 à 13h00 et de 13h00 à 14h00.

Un dépliant exposant l'ensemble de la nouvelle organisation a été distribué aux parents d'élève.

## LES JOGGERS DU COUESNON

### Le Trail

Le 12 mai dernier, la 15<sup>e</sup> édition du trail de la Vallée du Couesnon a réuni 647 coureurs sur les trois épreuves (de 11, 18 et 40 km), 152 randonneurs et 175 bénévoles. Merci à tous les participants et les partenaires pour cette belle organisation.

### L'Asso

L'objectif de l'association est de développer la pratique de la course à pied sur le canton de Saint-Aubin-du-Comier dans une ambiance de convivialité, allant du jogger débutant jusqu'à l'ultra-trailer expérimenté.

Notre commune y est dignement représentée avec de nombreuses participations au cours desquelles des mézièrais se sont brillamment illustrés: cross, trails, courses féminines, marathons, 100 bornes, ultras de montagne, etc. ... Bravo à tous pour ces exploits!

Quel que soit votre niveau, rejoignez-nous: [www.joggerscouesnon.fr](http://www.joggerscouesnon.fr)



Quelques joggeuses mézièraises à l'arrivée de « Courir à Acigné »

DR

## YOGA

Vous êtes stressé, fatigué et/ou avez mal au dos? Découvrez le yoga: pratiqué régulièrement, il tonifie et assouplit le corps. Il contribue à développer la capacité respiratoire, améliore la concentration et la mémoire et diminue le stress et l'anxiété.

L'YPSA vous propose des cours à la salle des fêtes de Mézières-sur-Couesnon.

Durant les travaux de la salle des fêtes (de septembre à février 2019), les cours auront lieu à Saint-Ouen-des-Alleux, le mardi de 18h30 à 20 heures et de 20 heures à 21h30. Les cours seront assurés par Magali Garcelon. À partir de février 2019, les cours reprendront à Mézières, le lundi de 18h30 à 20h00 et de 20h00 à 21h30.

Les cours sont assurés par Marie Serrand, professeur Viniyoga. Tél. : 06 74 20 15 22.

Inscription à partir de septembre ou de janvier

## PÉTANQUE

L'assemblée générale a eu lieu le 1<sup>er</sup> février; à ce jour nous comptons 28 adhérents, d'autres Mézièrais sont les bienvenus pour venir nous rejoindre.

Nous vous rappelons notre rendez-vous hebdomadaire tous les jeudis sur le complexe multisport ainsi que notre repas annuel, notre galette des rois, notre soirée grillée...

Contact M. Daniel REPESSÉ, président  
Tél. : 06 89 09 16 05

## TEAM CYCLISTE MÉZIÉRAIS

Vous l'attendiez et elle n'est pas venue, en effet la course prévue le 19 mai a été reportée pour diverses raisons.

Elle aura lieu le dimanche 16 septembre avec deux courses: à 13h30 (5<sup>e</sup> catégories) et à 15h30 (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> catégories)

À très bientôt

Alain Mellet

## ACC AVENIR CLUB DU COUESNON



Chaque section aura une nouvelle fois œuvré sur tout le territoire brétilien, afin de porter les valeurs de notre club. Le cadre convivial et familial présent dans les sections permet à chacun de s'épanouir et d'y trouver un réel plaisir. De nombreux bénévoles actifs tous les jours de la semaine permettent à nos adhérents de pratiquer tant ludique que compétitif leurs sports préférés.

Les bénévoles qui dirigent les sections ont toujours besoin d'appui pour conserver une bonne dynamique. N'hésitez pas à vous rapprocher de nous pour obtenir des informations. Chaque section est prête à vous accueillir gratuitement lors de 2 à 3 séances pour effectuer un essai. Il est possible de nous rejoindre tout au long de l'année.

### 2 NOUVELLES SECTIONS !

En complément des cinq sections actuelles, l'ACC vous propose l'ouverture de deux sections sport-co : handball et basket-ball. Nous avons lancé un sondage auprès des jeunes enfants afin de voir ce qui serait envisageable. Si le nombre de retours est suffisant, nous lancerons dès la rentrée des séances de découverte, pour vous proposer ensuite d'engager une équipe à la compétition.

Contact : Damien Grayo 06 63 90 07 75  
dgrayo@hotmail.fr

### ACC GYMNASTIQUE / PILATE

Contact : Genecque Aurélie 06 88 31 27 00  
ghislaine.petit31@orange.fr  
Cotisations 40 euros

### ACC TENNIS

Contact : Fabien Pionneau 06 24 41 25 13  
tennis.acc@gmail.com  
Cotisations de 140 à 170 euros

### ACC BADMINTON

Contact : Sébastien Avenel 06 26 10 22 13  
sebastien.avenel@gmail.com  
Cotisations de 55 à 89 euros

### ACC FOOT

Contact : Vincent Folliot 06 83 78 03 70  
president@acc-foot.fr  
Cotisations de 50 à 75 euros

### ACC VOLLEY

Contact : Stéphanie Médard 06 89 50 82 94  
steph-35@laposte.net  
Cotisations de 55 à 70 euros

### DATES À RETENIR POUR LA SAISON 2018/2019

- 25 août – Journée des familles
  - 1<sup>er</sup> septembre – Forum des assos
  - 5 Janvier – Galettes des rois
  - 8 et 9 février – Tournoi Futsal
  - 6 avril – Repas du club
  - 20 avril – Tournoi Badminton
  - 25 mai – Tournoi Foot en herbe
  - 7 juin – Tournoi Volley-ball
- Venez nombreux !

### CONTACTS

- <http://www.acc-foot.fr>
- les pages Facebook : Avenir Club du Couesnon / TennisDuCouesnon
- par courriel [president@acc-foot.fr](mailto:president@acc-foot.fr)
- par téléphone au 06 16 91 31 71

## MÉDIATHÈQUE

### Le réseau offre plus de 800 000 documents

Le réseau des neuf médiathèques de Liffré-Cormier Liffré: Chasné-sur-Illet, Ercé-près-Liffré, Dourdain, Gosné, La Bouéxière, Livré-sur-Changeon, Mézières-sur-Couesnon et Saint-Aubin-du-Cormier propose une offre de plus de 800 000 documents empruntables. Munis de votre carte lecteur, vous pouvez vous rendre dans l'une ou l'autre des médiathèques pour rapporter ou emprunter des ouvrages. Depuis mai, Didier, agent intercommunal, assure la navette sur tout le territoire et achemine vos documents d'une médiathèque à l'autre.

Nous vous invitons à visiter notre portail internet: [mediatheques.liffre-cormier.fr](http://mediatheques.liffre-cormier.fr)

Vous y trouverez de nombreuses informations: le catalogue commun pour vos recherches, la consultation de votre compte lecteur, la possibilité de réserver et prolonger vos emprunts, connaître les animations proposées sur le réseau.

#### De nouveaux services en ligne

De nouveaux services pour élargir la culture au territoire. Des magazines et des journaux de la musique et des ressources informatiques chez vous en un clic, 24h/24h sur <http://mediatheque.ille-et-vilaine.fr> – « inscription ressources numériques »

#### Des animations à succès

Flash sur les animations passées: l'animation « Sorcières » et le *repair* café qui ont rencontré un vif succès en mars dernier.

#### Le programme estival

La médiathèque proposera cet été des jeux de société pour tous à découvrir sur place et à emprunter.

Pour plus de détails voir programme de l'été à la médiathèque.

Horaires d'été à compter du 10 juillet 2018: mardi de 15 h 15 à 18 h 30, mercredi de 10 h 15 à 13 h 15 et de 14 heures à 18 h 30, vendredi de 16 heures à 18 h 30, samedi de 10 heures à 12 h 30

Fermeture estivale du 7 au 31 août 2018 inclus. Réouverture le samedi 1<sup>er</sup> septembre.

## MÉZ'IDÉES CITOYENNES



Atelier shampoing, mars 2017

© Rozenn Turni

Le 2 février a eu lieu une AGE. Suite à la démission du président, un nouveau CA et bureau ont été élus: Céline Pison (secrétaire), Sébastien Baguet (trésorier) et Rozenn Turni (présidente).

Les bénévoles ont planché sur un calendrier d'activités permettant de renforcer la convivialité, le partage de savoir-faire et la consommation durable. (Voir agenda en ligne et page facebook)

Des idées d'ateliers ou envies? Expert dans un domaine, envie de transmettre aux autres? Envie de nous rejoindre? contactez-nous. Ces ateliers sont organisés pour vous. Idées et aides, mêmes ponctuelles, sont les bienvenues et permettent de diversifier les ateliers proposés.

Depuis janvier, l'espace créateurs locaux géré par l'asso (dans l'épicerie) a été renouvelé. Vous avez pu découvrir nos créatrices « Cherrybomb » (Ercé), « Sous 1 pluie d'étoiles » (Mézières) ou « Ratna M » (Bruz) qui se sont succédées pour nous offrir de jolies idées de cadeaux. Vous connaissez un créateur local (pro) que vous aimeriez plébisciter? contactez l'asso. Cet espace est là pour promouvoir l'artisanat local.

#### Quelques dates d'ateliers

(sur inscription)

- 23 juin - 14h30: « fais toi-même ton

Bee's wrap » tissu coton recyclé enduit de cire (conserve les aliments et remplace le film alimentaire, l'alu) - 2 euros/pers

- 4 juillet - 20h30: « fabrique ta lessive et ton nettoyant multi-usages » (produits fournis) - 5 euros/pers

- 7 juillet - 14h30: « fabrique ta trousse d'écolier en jean recyclé » apporte un morceau de jean usagé et de quoi personnaliser. Nous te fournirons fermeture éclair, conseils... Pas de morceau de jean? nous t'en fournirons un grâce aux dons de tissu! 2 euros/pers

- à partir d'octobre, ateliers couture (gratuits) proposés régulièrement: débutant(e) ou confirmé(e), tu as envie de transmettre tes astuces, bénéficier de l'expérience des autres ou papoter autour d'un café? tu es le/la bienvenu(e) pour ces moments d'échanges!

- 8 décembre: marché de Noël des créateurs et producteurs locaux (inscriptions ouvertes. Réservé aux pro. 10 euros/table d'1,20 m) Envie d'être bénévole pour cet événement, rejoignons-nous. Le soir, nous nous retrouverons autour d'un repas partagé.

Infos/inscriptions:

[mezideescitoyennes@gmail.com](mailto:mezideescitoyennes@gmail.com)

Tél.: 06 58 00 57 34

# Informations utiles

## • HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE (TÉL.: 02 99 39 36 43)

Lundi: 8 h 30 - 12 h 00 / 14 h 00 - 19 h 00  
Mardi, mercredi, vendredi: 8 h 30 - 12 h 00  
Samedi: 9 h 00 - 12 h 00

## • HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE (TÉL.: 02 99 66 39 82)

Lundi, mardi, mercredi, vendredi:  
9 h 30 - 11 h 30 / samedi: 10 h 00 - 12 h 00  
(relève du courrier à 11 h 45)

## • INFORMATIONS PAROISSIALES

Prêtre: Père Pierre LAMBALLAIS  
Tél.: 02 99 39 11 62

En cas de décès, prévenir M<sup>me</sup> Denise HONORÉ - Tél.: 02 99 39 31 30

## • SMICTOM (02 99 94 34 58) www.smictom-fougeres.fr Consignes de collecte

Collecte des sacs jaunes: mercredi.  
Collecte des ordures ménagères: vendredi.  
Des conteneurs à verre et à papier sont à votre disposition sur le parking de la salle des fêtes, rue F. Morin et à la Polka.

## • HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER. (TÉL.: 02 99 39 27 58)

Lundi, mardi, mercredi:  
de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures  
Jeudi: de 9 à 12 heures  
Vendredi et samedi:  
de 9 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures  
**Attention**, depuis juillet 2015, il faut avoir une carte pour l'accès à la déchetterie. Pour l'obtenir, connectez-vous sur le site [www.smictom-fougeres.fr](http://www.smictom-fougeres.fr), cliquez sur « Demandez votre carte déchetterie », puis suivez la démarche indiquée ou complétez la demande de carte sur formulaire papier (à disposition en déchetteries).  
Tél.: 02 99 94 34 58

## • JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE

Les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie dans le mois de leur seizième anniversaire. La mairie vous délivrera une attestation de recensement. Attention, ce certificat est obligatoire pour s'inscrire aux examens (BEP, le Baccalauréat ou le permis de conduire). Vous munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

## Dépôt sauvage



DR

Exemple de ce que trouvent les employés municipaux dans le bourg

On constate de nombreux dépôts sauvages au niveau des points de collecte des ordures ménagères. On retrouve des matériaux (cartons, pneu, électroménager, tonte de pelouse, déchets verts ...) qui doivent être déposés en déchetterie.

Chaque semaine, les employés communaux font le tour des points de collecte pour nettoyer des encombrants, poubelles jetées côté des bacs, sacs éventrés.

En respectant des règles de civilité et en prenant soin de l'espace public, chacun participe à rendre la commune plus agréable et plus PROPRE.

## • LA CARTE D'IDENTITÉ EN QUELQUES CLICS

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016, la mairie de Mézières ne peut plus accepter de demande de carte nationale d'identité. Vous pouvez désormais faire votre pré-demande de carte d'identité en ligne.

MODE D'EMPLOI:

1. Créer un compte personnel sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> puis saisir votre état civil et votre adresse pour avoir une pré-demande en ligne
  2. Noter votre numéro de pré-demande
  3. Prendre contact avec l'une des 27 mairies du département équipée de bornes biométriques
  4. Rassembler les pièces justificatives
  5. Se présenter à la mairie choisie pour déposer le dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales
  6. Retirer votre carte d'identité dans la mairie où vous avez déposé la demande.
- Mairies équipées de bornes biométriques les plus proches de Mézières: Liffré, Rennes, Fougeres, Betton, Saint-Grégoire, Maen-Roch, Cesson-Sévigné et Vitré.

## • LE PACS

Qui peut conclure un PACS? Où et comment faire la démarche? Quels documents fournir? Toutes ces informations sont à votre disposition en mairie.

## • DÉCHETS VERTS

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou compostés. Il est interdit de les déposer dans les chemins ruraux ou sur les propriétés privées voisines.

## • FRELONS ASIATIQUES

Si vous avez un nid de frelons asiatiques sur votre propriété, vous pouvez faire une demande de participation forfaitaire.

• **Modalités** : participation forfaitaire de 60 € TTC pour l'élimination d'un nid de frelon asiatique sur le domaine privé des particuliers.

• **Procédure** :

1. le particulier contacte l'entreprise habilitée de son choix afin d'identifier le nid de frelons asiatiques.
  2. Intervention de l'entreprise spécialisée.
  3. Demande de prise en charge adressée par le particulier, propriétaire ou locataire, lequel joint tous les justificatifs sollicités dans le formulaire de demande de prise en charge. (voir sur le site Internet)
  4. Traitement de la demande à réception du dossier complet.
  5. Versement au demandeur de la participation financière de 60 € TTC.
- Toutes ces informations sont consultables sur le site de Liffré Cormier Communauté à l'adresse suivante : <http://www.liffre-cormier.fr/frelon-asiatique>

## Pour faire votre propre piège :

Dans une bouteille, versez un mélange composé de 1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles) et 1/3 de sirop de cassis et suspendez la bouteille à une branche.

Changez la mixture de temps en temps, brûlez les occupants (ils ne sont pas toujours morts).

Vous pouvez prolonger l'opération jusqu'à l'arrivée du froid.

## ENTREPRISES

NOM	ACTIVITÉ	CONTACT
AVALYSIS	Expertise énergétique et diagnostic immobilier	Tél. : 02 99 39 47 67 Mobile : 06 67 40 09 26 info@avalysis.fr - www.avalysis.fr
SARL B 35 DUDOIT Franck	Ravalement neuf & rénovation	Tél. : 02 99 39 33 27 Mobile : 06 89 26 56 26
BEB CONSULTING	Rénovation d'intérieur	ZA Bellevue Tél. : 02 99 54 20 48 bebconsulting@orange.fr bebconsulting.fr
BERNARD TRAVAUX	Maçonnerie, rénovation, travaux publics	2 lotissement Ker Joan Tél. : 06 29 02 00 57 contact@bernardtravaux.fr
CARTON PAT'	Création et fabrication de meubles en carton	www.cartonpat.fr
CHAPO & COUSETTE Nathalie Fosse	Création de chapeaux, petits travaux de couture Vente de lingerie fine	Tél. : 06 01 78 29 20 nathalie.fosse@gmail.com http://chapoetcousette.free.fr
C DECOR	Rénovation et décoration d'intérieur — Relookage de cuisine	Tél. : 02 99 39 37 44 cdecor35.wix.com
Transports Loïc DERTIER	Transports routiers volumineux	Tél. : 02 99 39 48 85
DESIGN Charpente	Entreprise de charpente et couverture	Tél. : 06 72 85 32 28 Tél. : 06 20 96 03 50
ETA DUPETITPRÉ	Travaux agricoles	Tél. : 02 99 39 36 23
Entreprise F2J Carrelage	Vente et pose de revêtements sols & murs	Tél. : 02 99 39 58 69 Mobile : 06 19 26 41 80
LE ROY NETT	Nettoyage tous locaux	Tél. : 06 38 97 07 93 pleroyer35@gmail.com
ETS LEFORT	Chauffage, électricité, plomberie - matériel de traite	Tél. : 02 99 39 33 44
LES FILS D'AGATHE Florence VRABELY	Travaux de couture	Tél. : 06 75 35 24 64 florence.vrabely@gmail.com
ETA LOYZANCE Jacky	Travaux agricoles	Tél. : 02 99 39 35 34
PICHARD Paul	Maître d'œuvre (constructions, extensions)	Tél. : 09 75 45 69 99
PLIHON Rémy	Fourniture et pose de menuiseries extérieures Répar. menuiseries	Tél. : 02 99 68 31 97 et 02 99 39 49 80 Mobile : 06 75 05 15 31
PRIOUL Régis Transport	Transport conteneur	Tél. : 06 84 79 18 17 regis.transport@gmail.com
PRIZÉ Jean-Luc	Menuiserie PVC - Alu	Tél. : 02 99 39 21 04 ou 06 68 30 20 37
STRUCTURE VISUELLE	Mise en pages de revues et documentations	Tél. : 02 99 39 31 59 structurevisuelle@orange.fr
TOUT'HAN'BOIS Sébastien HANTRAYE	Ébénisterie, menuiserie	Tél. : 06 77 34 98 51 sebastien.hantraye123@orange.fr
TRAVERS Raymond	Couverture neuf, entretien Démoussage - Ramonage	ZA Bellevue Tél. : 02 99 39 31 60
VERY GOOD SERVICES	Informatique à domicile Entreprise agréée par l'État	Tél. : 02 23 25 68 85 www.verygoodservices.fr

## HÉBERGEMENT & SALLE DE RÉCEPTION

NOM	ADRESSE	CONTACT
Château de la Giraudais	La Giraudais (sur D 794)	Tél. : 07 85 73 76 85 s.autef@chateaulagiraudais.com

## COMMERCES

NOM	ACTIVITÉ	CONTACT
AGRI MÉZIÈRES ZA Bellevue	Matériels agricoles, bricolage Réparation de motoculture et atelier de métallerie/soudure.	Tél. : 02 99 39 36 28 agri.mezieres@wanadoo.fr http://agrimezieres.com
LE BOUCHE À OREILLE	Bar — Tabac — Restaurant	16, Place de l'église Tél. : 02 99 39 44 02 torrecillas.pascal@neuf.fr
BRETINIÈRE Nathalie	Coiffeuse à domicile	La Gâtérie Tél. : 06 12 94 65 64
À CHACUN SON INSTANT	Salon de coiffure	4 A rue de Saint-Jean Tél. : 02 23 40 85 99
COUPE TIF's Anne-Marie	Coiffeuse à domicile	Tél. : 06 78 60 55 69 coupetif-s@orange.fr
JULIEN FONTAINE	Boulangerie — Pâtisserie	4 rue de Rennes Tél. : 02 23 40 85 93
L'ÉPICERIE SAVEURS LOCALES	Épicerie — Produits locaux	4 bis rue de St Jean Tél. : 02 99 39 43 05
LA RENAISSANCE	Bar — Crêperie (avec menu ouvrier)	La Ville Olivier Tél. : 02 99 39 36 50

## MARCHÉ LE LUNDI PLACE DE L'ÉGLISE

NOM	ACTIVITÉ	CONTACT
KWOUAF MOBIL	Salon de toilettage pour chiens et chats deux fois/mois	Tél. : 02 99 95 02 34 ou 06 34 95 34 98
PIZZA SWING M. Luc GÉRARD	Vente de pizzas le lundi soir de 16 h 30 à 21 h	Tél. : 06 84 27 03 80 swingpizz@gmail.com
QUEVERT Aurélien	Vente de fruits et légumes le lundi de 15 h 30 à 19 h 30	Tél. : 06 08 77 59 55

## PROFESSIONS LIBÉRALES

NOM	ACTIVITÉ	CONTACT
ACCORD TAXIS	Taxi, transport médical assis professionnel	Tél. : 02 99 62 68 97 accord-taxis@orange.fr
CHAVET Mickael	Photographe	Tél. : 02 99 39 30 88 mickaelchavet@hotmail.com www.mickaelchavet.com
CHANTAL	Cours de couture	Tél. : 06 89 15 62 30 chantal.courscouture@orange.fr
DOUGUET Chantal	Masseur kinésithérapeute DE Cabinet ouvert dès 8 h 30	Tél. : 02 99 39 48 80 Mobile : 06 72 94 33 53
JOURAND Sonia	Infirmier DE. Soins tous les jours WE & fériés	Tél. : 06 43 43 38 96 ou 02 99 14 98 05
TAXI DU COUESNON	Agréé Sécurité sociale. 7j/7, 24h/24	Tél. : 02 99 69 89 50 06 78 54 45 67

## HÉBERGEMENT

NOM	ADRESSE	CONTACT
BALLARD Gérard	1 gîte « la Seinière »	Tél. : 02 99 22 68 68
HOUEDRY René et Thérèse	3 gîtes « La Chaîne Rambourg »	
HOUSSAY Loïc	1 gîte « Les Euches »	

Mairie de Mézières-sur-Couesnon  
Place de la mairie - 35 140 Mézières-sur-Couesnon  
Tél.: 02 99 39 36 43 — commune-de-mezieres-sur-couesnon@wanadoo.fr  
http://www.mairie-mezieres-sur-couesnon.fr  
Directeur de la publication: Olivier Barbet, Maire  
Conception éditoriale et graphique: Structure Visuelle  
Tél.: 02 99 39 31 59 - E-mail: structurevisuelle@wanadoo.fr  
Impression: Labbé, Lécousse